

Nombre de Conseillers : En exercice : 33	L'an deux mille dix-sept, le 13 février à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil Communautaire à SEYSSEL - 74, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD
Présents : 27	Date de convocation : 07 février 2017
Pouvoirs : 6	Présents Mmes Carine LAVAL, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND.
Votants : 33	Mrs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, Grégoire LAFEVERGES, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Jean-Marc LAGRIFFOUL, Christian VERMELLE, André BOUCHET, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Gilles PASCAL, Pascal COULLOUX, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MACHARD
Pour : 33	
Contre : 0	
Nul : 0	Pouvoirs Mme Christine VIONNET a donné pouvoir à M. Hugues PERROT, M. Joseph TRAVAIL a donné pouvoir à M. Gilles PILLOUX, M. Bernard CHASSOT a donné pouvoir à M. Patrice GAILLARD, M. Bruno PENASA a donné pouvoir à M. Orlando DOMINGUES, M. Alain CHAMOSSET a donné pouvoir à M. Patrick FALCOZ, M. Jean-Paul FORESTIER à M. Christian VERMELLE.
N° CC 11/2017	Absents excusés M. Thierry DEROBERT Mme Marthe CUTELLE été élue secrétaire de séance

Objet : Tableau des emplois non permanents de la collectivité

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Considérant le surcroît de travail des services techniques en période estivale,

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service public pendant les congés annuels des agents titulaires,

Considérant la nécessité d'assurer le bon fonctionnement du service « piscine de la Semine » et « base de loisirs de Seyssel »

Il y aurait lieu de créer des emplois saisonniers, sans avoir à délibérer chaque année

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- ✓ Fixe le tableau des emplois non permanents de la collectivité, comme suit, à compter du 15 février 2017 :

TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE AU 15/02/2017

FILIERE	EMPLOI	LISTE DES GRADES PAR CADRE D'EMPLOI	POSTES CREEES Temps Complet	POSTES CREEES Temps Non Complet	QUOTIT E
TECHNIQUE	Agent technique polyvalent	Adjoint technique (emploi saisonnier du 1er juillet au 31 août)	1	0	
	Caissier piscine Semine	Adjoint technique (uniquement période ouverture au public et accueil des scolaires à la piscine de la Semine)	2	0	
	Agent entretien abords piscine Semine	Adjoint technique (uniquement période ouverture au public et accueil des scolaires à la piscine de la Semine)	0	1	24/35èmes
	Surveillant de plage base de loisirs de Seyssel	Adjoint technique (emploi saisonnier du 15 juin au 31 août)	2	0	
	Agent polyvalent services techniques	Adjoint technique (emploi de mai à novembre - temps de travail pouvant être fixé à 39h)	2	0	
SPORTIVE	Chef de bassin	Educateur des APS (uniquement période ouverture au public et accueil des scolaires à la piscine de la Semine - temps de travail fixé par contrat)	3	0	

10

1

Il est demandé au Conseil Communautaire d'habiliter le Président à recruter les agents saisonniers non titulaires pour pourvoir ces emplois non permanents (*contrats d'une durée maximale de 6 mois sur une même période de 12 mois*).

Le Président
Paul RANNARD



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,
Le président

Paul RANNARD

